



La charte de bonne conduite pour s'assurer que le groupe avenir judo 71 se déroule dans un environnement respectueux et positif :

1. Respect des règles du judo :

- S'engager à respecter les règles de pratique du judo telles qu'elles sont enseignées par les différents professeurs.
- Utiliser les techniques de manière appropriée et éviter tout comportement dangereux.

2. Respect des autres participants :

- Respecter la diversité des participants, qu'il s'agisse de l'âge, du niveau de compétence, du genre ou de l'origine.
- Éviter tout comportement discriminatoire, harcèlement ou intimidation.

3. Respect des installations et du matériel :

- Prendre soin du matériel et des installations mis à disposition.
- Signaler tout dommage accidentel immédiatement aux organisateurs.

4. Respect des horaires :

- Arriver à l'heure pour toutes les séances et activités prévues.
- Respecter les horaires de repas et de repos.

5. Respect des consignes de sécurité :

- Suivre toutes les consignes de sécurité données par les professeurs et le personnel encadrant.
- Signaler tout problème de santé ou blessure dès qu'il se produit.

6. Respect des décisions des encadrants :

- Accepter les décisions des professeurs et des organisateurs.
- Participer activement et de manière positive aux activités du stage.



Président : Christophe CHARDIN 06 50 77 86 42 chris7713@hotmail.fr
Secrétaire générale : Mireille FOUILLOUX mireille.judo.sgcomite71@gmail.com



Comité Judo 71



<https://comite71judo.ffjudo.com>
judo71@wanadoo.fr



Dojo Cécile NOWAK
58 rue Léon PERNOT
71380 Saint Marcel



7. Comportement en dehors des séances :

- Maintenir un comportement respectueux en dehors des séances de judo.
- Éviter toute consommation d'alcool, tabac ou de substances illicites pendant le groupe avenir.

8. Engagement envers le fair-play :

- Encourager et féliciter les autres participants, quel que soit leur niveau.
- Accepter les victoires et les défaites avec dignité.

9. Communication :

- Communiquer de manière respectueuse avec les autres participants, les professeurs et le personnel encadrant.

10. Sanctions en cas de non-respect :

- Comprendre que des sanctions peuvent être appliquées en cas de non-respect de la charte de bonne conduite.

Fait à

Le.....

Signature :



Julien MAUGARD

Conseiller Technique Fédéral



Comité départemental de Saône et Loire
Comité départemental de Côte d'Or



Référent BFC 1000 dojos



Intervenant technique Pôle espoir BFC Dijon



06 83 58 40 43



Président : Christophe CHARDIN 06 50 77 86 42 chris7713@hotmail.fr
Secrétaire générale : Mireille FOUILLOUX mireille.judo.sgcomite71@gmail.com



Comité Judo 71



<https://comite71judo.ffjudo.com>
judo71@wanadoo.fr



Dojo Cécile NOWAK
58 rue Léon PERNOT
71380 Saint Marcel